

Conseil Municipal du 8 février 2012

L'an deux mille douze et le 8 février, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels à dix neuf heures. Date de la convocation le deux février deux mille douze.

Étaient présents : M. Robert BALDÈS, maire, M. Raymond RODRIGUEZ, Mlle Christiane SOU, M. Jean-Marie ARRIVÉ, adjoints, M. Jean-Christophe MARMEY, Mmes Gisèle SOU, Valérie PIRRONE, MM Alain DUPOUY, Christian SCHMAUCH, Mme Josiane BROSSARD, M. Michel LECRENAIS.

Étaient absents ayant donné procuration à : René ARRIGHI pouvoir à Jean-Christophe MARMEY, Jean-Louis GUIRAUD pouvoir à Alain DUPOUY

Était absente : Sandrine NUEL

Secrétaire de séance : Valérie PIRRONE

ORDRE DU JOUR

1 – Décisions budgétaires pour paiements anticipés de réalisations d'investissement (Robert BALDÈS) :

- Raccordement au réseau d'assainissement collectif du garage
- Achat matériel informatique pour le secrétariat suite passage « e magnus ».

2 - Renouvellement de la demande au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux DETR (Robert BALDÈS) :

- Peintures de l'Église.

3 – Approbation du Plan Communal de Sauvegarde PCS (Alain DUPOUY).

4 – Révision du loyer du bail à construire du terrain à Furt (Christiane SOU)

5 - Questions diverses.

D12-02-01 - Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (rapporteur Robert BALDÈS)

Afin de pouvoir mandater les dépenses en investissements avant le vote du budget primitif, Monsieur le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales qui donne la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 108 206,07 € (25% x 432 824,26 €)

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2011 : 432 824,26€

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Bâtiments

Raccordement réseau assainissement collectif du garage

- article 2313 opération 40 pour un montant de 2 060 €

Autres immobilisations corporelles

Équipement matériel informatique pour le secrétariat de la Mairie

- article 2183 opération 25 pour un montant de 1 500 €

Acquisition de terrain

Acquisition du terrain de Larrard pour parking école

- article 2111 opération 38 pour un montant de 3 500 €

TOTAL : 7 060€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus. Les crédits nécessaires seront régularisés au budget primitif 2012 de la commune.

Vote : 13 pour

D12-02-02 - Renouvellement de la demande au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux DETR (rapporteur Robert BALDÈS) :

- Peintures de l'Église.

Monsieur le Maire rappelle que la DETR demandée au précédent exercice n'a pas été accordée il propose de renouveler cette demande dans les mêmes conditions de financement.

Les travaux de peintures d'ornementation et figurative du 19^{ème} siècle, ont été exécutés, du sol au plafond compris, en 1886 par le peintre décorateur René Louis - Gustave VINCENT, en accord avec l'architecte Jacques VALLETON.

C'est la seule église en Gironde qui a une telle décoration. Il n'existe dans toute l'Aquitaine que cinq édifices comparables. **Il est à noter que ce bâtiment n'est pas protégé, ni inscrit ni classé.** Les peintures fortement détériorées par des remontées d'humidité, depuis solutionnées, nécessitent à présent une importante restauration. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide:

- d'approuver le programme de travaux suivant : restauration des peintures de l'église St Pierre, et dont le coût prévisionnel s'élève à 143 100 € HT soit 171 147,60€ TTC,
- d'autoriser le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics,
- d'autoriser M. le maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet (marché public, convention...)
- d'adopter le plan de financement suivant :

COÛT DE L'OPÉRATION		FINANCEMENT	
Coût de l'opération HT	143 100,00	Autofinancement	38 131,60
Maîtrise d'œuvre HT		Emprunt	40 000,00
TOTAL HT	143 100,00	SUBVENTIONS	
TVA 19,60 %	28 047,60	Conseil Général	42 932,00
		Etat	50 084,00
TOTAL TTC	171 147,60	TOTAL	171 147,60

- de solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général de la Gironde
- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal

Vote : 13 pour

Monsieur le Maire informe les conseillers, qu'il convient de déposer la demande de subvention au titre de la DETR avant le 12 mars 2012. Un courrier du Conseil Général proposant d'accorder à la commune la somme de 10 561€ à la prochaine Commission Permanente a été reçu le 30 janvier dernier. D'autre part il précise que l'emprunt de 40 000€ prévu initialement ne sera certainement pas réalisé cette année.

D12-02-03 – Approbation du Plan Communal de Sauvegarde PCS (rapporteur Alain DUPOUY).

Monsieur Alain DUPOUY informe les conseillers qu'après avis des services préfectoraux, le 21 décembre 2011, aucune observation n'a été relevée concernant le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de GAURIAC.

Il précise que cet outil opérationnel doit devenir un véritable support pour l'exercice du pouvoir de police du maire en cas d'événement de sécurité civile : catastrophe majeure, accident courant tel que transports ou incendie, phénomène climatique, dysfonctionnement des réseaux, problèmes sanitaires.

Le but du PCS est d'organiser les obligations de la commune en matière d'information préventive et de gestion d'une crise : diffusion des recommandations de comportements, alerte des populations, soutien aux sinistrés et appui aux services de secours.

Après discussion, considérant l'intérêt que revêt un tel plan pour se préparer à ces événements de sécurité civile et afin de gérer au mieux les problèmes qui ne sont pas habituels, le conseil municipal décide d'approuver et d'appliquer le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de GAURIAC à partir du 8 février 2012.

Vote : 13 pour

Alain DUPOUY précise que les conseillers doivent prendre connaissance du PCS afin que chacun soit opérationnel sur son poste. Les groupes d'intervention existent également dans le cadre de la distribution des comprimés d'iode.

Raymond RODRIGUEZ propose qu'une séance de formation soit organisée ainsi qu'une simulation de crise.

Jean-Marie ARRIVÉ demande ce qui est prévu en cas de tempête de neige.

Rien dans ce cas précis répond **Alain DUPOUY** qui propose de constituer des fiches individuelles.

Raymond RODRIGUEZ propose de mettre des informations pratiques pour les administrés dans le journal de Gauriac et préparer une fiche avec les numéros de téléphone des urgences publiques ou non puisque le document fait 60 pages dans son intégrité. Robert BALDÈS précise qu'il faut vulgariser le PCS.

Raymond RODRIGUEZ vérifiera la puissance de la sono dans l'éventualité d'une panne totale d'électricité sur la commune. Il est envisagé d'acquérir des talky walky suffisamment puissants pour pouvoir remplacer les téléphones mobiles devenus inopérants sur l'ensemble du territoire de la commune.

Le PCS sera étudié plus particulièrement lors d'une prochaine coordination.

Suite à la démission de **Rosiane COUDOUIN**, **Alain DUPOUY** propose à **Valérie PIRRONE** d'être déléguée en remplacement sur les postes ainsi libérés.

D12-02-04 – Révision du loyer du bail à construire du terrain à Furt (rapporteur Christiane SOU)

Christiane SOU expose aux conseillers que comme le prévoit le bail à construire du terrain situé à Furt la révision du montant du loyer se fera annuellement en fonction des variations de l'indice de la construction publié par l'INSEE à la date anniversaire de prise d'effet du contrat.

Le taux de variation annuelle de l'indice de référence des loyers est de 2,11%, le montant du loyer du bail à construire signé avec Monsieur **BUHLER** sera de 242,41 € pour l'année 2012.

Le conseil municipal à l'unanimité décide l'application du tarif ci-dessus.

Vote : 13 pour

Questions diverses

D12-02-05 – indemnité de stage (Robert BALDÈS)

Le service technique a accueilli un stagiaire, âgé de 16 ans et demi, plus particulièrement dans le service espaces verts. L'agent de la commune a fait remonter l'information que ce jeune homme a été très motivé durant son stage.

Christiane SOU et **Jean Marie ARRIVÉ** pensent qu'il mérite d'être récompensé pour le travail fait.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter une prime de stage de 80 € en récompense du travail accompli par Alexis **PHILIPPE** du 23 janvier au 3 février 2012. Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2012.

Vote : 13 pour

➤ Eclairage public (Robert BALDÈS)

Monsieur **ARNAUDIN Serge** vient de faire parvenir une proposition de renouvellement du contrat d'entretien pour l'éclairage public. La date d'expiration est le 29 février 2012.

Si le conseil est d'accord le renouvellement est accepté pour une durée de 3 ans pour un montant de 3 342,34€ annuel payable au semestre.

Robert BALDÈS rappelle que le seuil à partir duquel la mise en concurrence est obligatoire est de 15 000€. Cependant la consultation de plusieurs entreprises reste d'actualité. Jusqu'à aujourd'hui Monsieur **ARNAUDIN** a toujours répondu rapidement aux demandes d'interventions, de plus c'est un artisan établi dans une commune limitrophe à Gauriac et les tarifs n'ont pas augmenté.

M. le Maire lancera donc la consultation auprès de plusieurs entreprises de Gironde.

Tour de table

➤ **Robert BALDÈS** à rendez-vous le 23 février 2012 avec le SIAEPA pour examiner une nouvelle fois le dossier de l'assainissement de Perrinque bloqué par M. **ARRAMON-TUCCO**.

➤ **Jean-Marie ARRIVÉ** lors de la réunion sur les fenêtres de l'Estuaire qui a eu lieu à la CDC a demandé des tables et des bancs pour Vitescale, Furt et Roque de Thau. Le président de la CDC est d'accord pour refaire les bancs du point de vue de Roque de Thau où se trouve la mine sous-marine.

➤ **Michel LECRENAIS**, suite à sa rencontre avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) et les Ateliers Lumières qui ont installé la sono dans la Gabare, fait part d'une offre de prix des Ateliers Lumières pour changer l'orientation des enceintes à la Gabare, effectuer une analyse et un nouveau réglage du limiteur de son pour un montant de 870 €HT. Il communique l'adresse d'un bureau d'étude spécialisé pour faire une étude d'impact acoustique qu'il faudra consulter à la demande l'ARS pour résoudre certaines nuisances sonores à la Gabare. Il faut aussi prévoir un électricien pour temporiser les portes du sas qui devront arrêter la musique si les deux demeurent ouvertes plus d'une ou 2 minutes. **Robert BALDÈS** propose que l'on équipe toutes les prises de courant d'un système de temporisation pour empêcher le branchement d'un ampli ou d'enceintes importés, interdits par l'ARS.

➤ **Michel LECRENAIS** demande si la CDC de Bourg en Gironde a été sollicitée pour une participation financière pour l'utilisation du gymnase durant 5 semaines dans l'année.

Raymond RODRIGUEZ compte faire une réunion avec les membres de la CDC afin de faire une convention. La communauté de communes doit payer une participation c'est un organisateur et elle a déjà son bâtiment. Il faut fixer le montant objectivement d'ici Pâques.

➤ **Christiane SOU** demande ou en est la pose des volets roulants électriques de l'école. Cette installation est terminée répond **Alain DUPOUY**.

Dans le cadre de l'OPAH en cours sur le canton c'est Gauriac qui a pris le plus de contacts. Vingt et un dossiers sont éligibles.

➤ **Raymond RODRIGUEZ** informe les conseillers que l'Office du Tourisme propose une formule de parrainage pour faire découvrir le canton. Il y aura une information dans le prochain journal de Gauriac.

Pour le schéma d'aménagement intercommunal 11 communes sur 15 ont répondu au sondage.

Classification des actions est la suivante :

1. action 10 : La réhabilitation du patrimoine vacant (57 pts)
2. action 7 : Protéger les espaces viticoles (54 pts)
3. action 2 : Sécuriser les carrefours (52 Pts)
4. action 18 : Une concertation sur le maintien des commerces et des services (48 pts)
5. action 20 : Aménager les rives de l'estuaire (36 pts)
6. action 3 : Des cheminements « quotidiens » pédestres et vélos reliant les bourgs et hameaux en complément des itinéraires de loisirs (29 pts)
7. action 8 : Le développement de secteurs de maraîchage et les circuits courts (27 pts)
8. action 9 : L'accueil de nouvelles constructions – maîtriser le territoire (25 pts)
- action 11 : Du logement locatif public
- action 12 : La réhabilitation du centre historique de Bourg
9. action 15 : Un programme de mise en valeur du petit patrimoine (24 pts)
10. action 31 : Conforter l'animation des espaces naturels (21 pts)

Raymond RODRIGUEZ remarque trois idées émergentes :

- Logement, maîtrise de l'espace
- Economique, viticulture et maraîchage (achat de terrains etc..) + le tourisme
- Sécurisation des carrefours

Une réunion de bureau de la CDC aura lieu le 16 février avec 1 représentant par commune.

Le journal de GAURIAC spécial Budget va sortir dans la période du 2 au 4 mars

➤ **Valérie PIRRONE** propose de faire l'exposition de peintures à la salle de ~~réunion~~ du conseil municipal à la Mairie. Tout le monde est d'accord.

➤ **Gisèle SOU** indique la présence d'un arbre tombé en travers du chemin de Menille.

➤ **Robert BALDÈS** informe les conseillers municipaux des dates de préparation du budget primitif

2012 :

-14 mars fonctionnement

-21 mars investissement

-23 mars réunion publique, salle du conseil municipal à 18h00.

La séance est levée à 20h35